

| En mai, Faites du vélo !

| Stocker l'eau
pour la réutiliser

Top départ pour le nouveau label Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais

P14

Blieu, Charancieu, Charavines, Charnècles, Chirens, Coublevie, La Buisse, La Murette, La Sure en Chartreuse, Massieu, Merlas, Moirans, Montferrat, Réaumont, Rives, Tullins, Saint-Aupre, Saint-Blaise du Buis, Saint-Bueil, Saint-Cassien, Saint-Étienne de Crossey, Saint-Geoire en Valdaine, Saint-Jean de Moirans, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Sulpice des Rivoires, Velanne, Voiron, Villages du Lac de Paladru, Voissant, Voreppe, Vourey

EDITO

- LA RÉTRO EN IMAGES
- ILS FONT LE PAYS VOIRONNAIS

P7-12 ACTUALITÉS

- En marche sur le nouveau réseau de randonnée du Pays Voironnais
- Un budget 2025 fortement contraint
- AGENDA & CULTURE
- GRAND ANGLE

P13-18 EN DIRECT de la Communauté

- DOSSIER
TOP DÉPART POUR LE NOUVEAU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU PAYS VOIRONNAIS!
- EAU & ASSAINISSEMENT

P19-23 La Communauté à votre SERVICE

- Favoriser le lien social
- Et si on faisait le point santé de votre activité ?
- La culture en un clic !
- Lutter contre la précarité menstruelle
- En mai, Faites du vélo !
- Qualité du tri : « On ne lâche rien ! »

Directeur de publication : Bruno Cattin ■ Conception : New Deal ■ Rédaction : Sandra Bonnin, Sophie Harmand, New Deal ■ Photos/illustrations : Musée Dauphinois - Département de l'Isère, S. Moraud, T. Chenu, S. Frappat, Lucie Mollier Sabet, Michel Cavalca, V. Gaillard, Shutterstock, X-droits réservés ■ Impression : Imprimerie Notre-Dame ■ La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais regroupe les communes de Billieu, Charancieu, Charavines, Charnècles, Chirens, Coublevie, La Buisse, La Murette, La Sure en Chartreuse, Massieu, Merlas, Moirans, Montferrat, Réaumont, Rives, Tullins, Saint-Aupre, Saint-Blaise du Buis, Saint-Bueil, Saint-Cassien, Saint-Étienne de Crossey, Saint-Geoire en Valdaine, Saint-Jean de Moirans, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Sulpice des Rivoires, Velanne, Villages du Lac de Paladru, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey ■ Tirage : 43 400 ex. ■ Imprimé sur papier 100 % recyclé ■ Dépôt légal à parution ■ ISSN 1965-1783.

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais - 40, rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON CEDEX
Tél. : 04 76 93 17 71 - courriel : sophie.harmand@paysvoironnais.com

VERS UNE PERTE D'AUTONOMIE FISCALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le « *quoi qu'il en coûte* » présidentiel se traduit par une dette abyssale qui dépasse désormais les 3 300 milliards d'euros. Dès 2027, le poids de la dette et je parle bien des intérêts de la dette et non de son remboursement redeviendra le premier poste de dépense de l'État.

De fait, l'État va largement mettre à contribution les collectivités locales pour le rétablissement des comptes publics puisqu'on parle pour le budget 2026 de 40 milliards d'économie.

Mais une évolution plus fondamentale, plus structurelle affecte désormais les équilibres financiers des collectivités locales. L'autonomie fait partie des principes fondateurs de la décentralisation. Autonomie juridique, autonomie politique, autonomie fonctionnelle mais aussi autonomie organique avec la capacité des collectivités de décider de leurs dépenses mais aussi de leurs ressources en votant l'impôt.

Ces principes fondateurs sont aujourd'hui largement remis en cause. L'inflation des normes et la multiplication des lois contraignent chaque jour davantage l'action quotidienne des collectivités locales qui maîtrisent de moins en moins le contenu même de leurs politiques publiques. Mais c'est sur le plan financier que le principe d'autonomie est de plus en plus bafoué. Sans véritable concertation avec les élus locaux, l'État a engagé une profonde réforme de la fiscalité locale. La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) illustrent parfaitement le changement radical de contexte financier et la perte d'autonomie fiscale des territoires. L'État a certes choisi de compenser le manque à gagner pour les collectivités par

l'attribution d'une fraction de TVA mais il a décidé lors de l'adoption de la loi de Finances le 6 février dernier, un gel de ces fractions de TVA sur la base des montants perçus en 2024 alors qu'elles devaient à l'origine évoluer à proportion de l'évolution de la TVA au niveau national. Ainsi, la fiscalité directe avec pouvoir de taux ne représente plus que 26,7 % des recettes du Pays Voironnais alors qu'elle en constituait les deux tiers à l'époque de la Taxe Professionnelle Unique.

C'est dans ce contexte particulièrement contraint que les élus communautaires ont été amenés à voter le budget intercommunal le 25 mars dernier à l'unanimité. Ce budget est marqué par 3 points essentiels :

- > **Le maintien d'un haut volume d'investissement** afin de continuer à équiper et aménager le territoire et afin de soutenir l'économie locale,
- > **Le maintien de l'effort de reversement aux communes** renforçant ainsi leur capacité à faire,
- > **Une vigilance forte aux dépenses de fonctionnement.**



Bruno CATTIN

Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

la Rétro

en images

Habitat

Les 11 et 12 avril, le Pays Voironnais organisait les **Rencontres Tullins Rénov'**. À destination des professionnels de l'immobilier et du bâtiment, et des particuliers propriétaires, ces deux temps forts ont permis de présenter les objectifs de ce projet de rénovation du centre-ville de Tullins.

Économie

Organisé par le collectif Econex, le Salon des entreprises du Pays Voironnais s'est déroulé le 8 avril à Voreppe. L'occasion de rencontrer plus d'une centaine d'entreprises du territoire, d'échanger avec des entrepreneurs passionnés et de découvrir des opportunités professionnelles.



Carnaval

Tradition oblige, en mars dernier, 18 résidents de la Résidence Autonomie Plein Soleil se sont parés de très beaux costumes colorés pour fêter le carnaval en compagnie du personnel et des enfants de l'école de Montferrat.



Bibliothèque

Un nouveau point relais a ouvert à Merlas, et vous propose une permanence dans les locaux situés sous la mairie, le mercredi de 15h30 à 18h. Sur place vous pouvez vous inscrire au réseau des Bibliothèques du Pays Voironnais, retirer des réservations ou déposer vos emprunts.



COLLECTE

Afin de donner une seconde vie à votre vieux vélo, le Pays Voironnais et l'association Cycles & Go ont organisé des collectes dans les déchèteries afin de récupérer les vieux vélos et pièces détachées. L'association Cycles & Go, atelier chantier d'insertion, collecte, recycle et revend des vélos pour leur donner une seconde vie et permet à des personnes d'avancer professionnellement



Santé

Le 11 avril, le Pays Voironnais et l'Agence régionale de santé ont signé le nouveau Contrat Local de Santé (CLS) visant à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé à l'échelon local. Renouvelé pour la période des cinq ans à venir, ce second CLS du territoire s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial élargi, avec les acteurs de terrain.

Voiron - Nouméa - Voiron



Depuis février, Guillaume Soulard est le nouveau Directeur de la salle de spectacle du Grand Angle. Pour cet enfant du pays, il s'agit d'un véritable retour aux sources. On vous dit tout.

« Quand je suis arrivé là bas, je ne connaissais rien à la Nouvelle-Calédonie et à la culture kanak. Faire du développement culturel dans un pays isolé avec une culture autochtone forte, dans un lieu culturel hors du commun m'a permis de vivre une expérience passionnante. Le Centre culturel Tjibaou est un pôle de développement de la création artistique kanak et un centre de diffusion de la culture contemporaine qui comprend notamment un musée, une médiathèque, et une salle de spectacle. À l'époque ce lieu était un véritable laboratoire avec des moyens très importants. » S'en suit ensuite une expérience à son compte puis à nouveau au sein du Centre comme directeur artistique de 2011 à 2024. « À ce moment-là, j'avais envie de vivre autre chose et je postule alors un peu partout dans le monde dont à Voiron au Grand Angle. »

S'il a grandi à Saint-Etienne de Crossey, à Saint-Blaise-du-Buis, suivi sa scolarité entre Rives et Voiron, Guillaume Soulard est aussi un grand voyageur.

Après des études dans le secteur de la culture et une expérience

dans une compagnie de théâtre grenobloise, il postule un peu par hasard pour travailler comme responsable du département des spectacles au Centre culturel Tjibaou situé à proximité de Nouméa en Nouvelle-Calédonie. Sélectionné il part alors pour un contrat de trois ans pour finalement rester 26 ans !

À peine quelques mois plus tard, Guillaume Soulard s'installe à Voiron avec sa famille pour prendre le poste de Directeur de la scène régionale du Grand Angle, salle de spectacle emblématique du Pays Voironnais. « C'est une belle opportunité professionnelle pour moi. J'arrive dans un lieu qui fonctionne, avec une équipe engagée et compétente et qui a un public fidèle. C'est un lieu qui propose une vraie diversité dans sa programmation et techniquement c'est une salle de grande qualité avec une très bonne acoustique. Je pense que c'est vraiment un modèle intéressant avec une grande richesse. Mon rôle aujourd'hui n'est donc pas juste de travailler sur une programmation, mais de trouver ce qui définit l'identité du Grand Angle, ce qui fait sens. »



Un budget 2025 fortement contraint

p9

En marche sur le nouveau réseau de randonnée du Pays Voironnais

p8

En marche sur le nouveau réseau de randonnée du Pays Voironnais

Par conventions avec le Département de l'Isère et le Parc naturel régional de Chartreuse, le Pays Voironnais assure la gestion du réseau de randonnée inscrit au PDIPR sur son territoire.

La communauté d'agglomération vient d'achever sa requalification.

Le point sur les changements.



Avec près de 550 km d'itinéraires balisés, le Pays Voironnais est maillé par une multitude de chemins à parcourir pour se déplacer entre les villages et hameaux ou juste pour le plaisir de la marche.

De la balade familiale à la randonnée sportive, le Pays Voironnais est un territoire de pleine nature varié et propice à diverses activités. Inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR), ces chemins, signalés par des panneaux et marques jaunes, disposent d'un statut de protection particulier et assurent ainsi aux marcheurs des randonnées confortables, entretenues et sécurisées par la collectivité.

Afin de s'adapter aux évolutions du territoire, le réseau datant d'une quinzaine d'années nécessitait une remise à jour afin de permettre une meilleure répartition des itinéraires, mais aussi de favoriser le passage sur chemins et non sur routes goudronnées. Ce travail important s'est notamment appuyé sur un diagnostic des chemins ruraux, propriétés des communes et affectés à

l'usage du public, afin d'assurer la pérennité du réseau. Une large concertation a également été mise en place avec les communes, les acteurs de la randonnée ainsi que les propriétaires de parcelles privées concernées.

Afin de mieux répartir les itinéraires sur le territoire, il a été décidé d'en supprimer certains au profit d'autres. Sur le terrain, les travaux de balisage et de sécurisation des nouveaux itinéraires sont en cours et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2025.

Parmi les grandes nouveautés, plusieurs itinéraires sont à souligner, notamment la connexion aux gares ferroviaires de Rives, Tullins, Voreppe et Voiron afin d'accéder au réseau de randonnée via des modes de transport plus vertueux. Une jonction a également été mise en place entre le Camet à Coublevie, les Gorges de la Morge et Tolvon à Saint-Etienne-de-Crossey. Par ailleurs, un chemin plus direct et sécurisé permet d'accéder, via les 3 fontaines, à la prairie de Jusson située sous la Grande Sure. Une ouverture sur la partie nord du plateau du Grand-Ratz, permet désormais de relier Saint-Julien-de-Ratz à Saint-Etienne-de-Crossey. Aussi, la Valdaine est dorénavant accessible depuis Saint-Nicolas-de-Macherin via le Col de la Charette. Enfin, la commune de Voissant est intégrée au réseau PDIPR tout comme l'accès direct à Notre-Dame de Vouise depuis Voiron et le Regardou.



En savoir plus sur les itinéraires

Rendez-vous sur tourisme.paysvoironnais.com ou dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme situés à Voiron et Charavines pour obtenir le guide Top 10 Randos : 10 idées de randos pour parcourir les chemins balisés du Pays Voironnais.

Le TOP10 est également consultable en ligne :



*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Un budget 2025 fortement contraint

Les élus communautaires ont voté le 25 mars dernier, le budget de la Communauté d'agglomération pour l'année 2025.



Ce budget traduit en terme financier les 2 grands documents stratégiques dont s'est dotée l'intercommunalité en début de mandat :

> **La feuille de route 2020-2026** qui fixe les grandes priorités politiques du mandat. Ces priorités répondent à 4 grands enjeux :

> **CONSOLIDER** le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais, conforter Voiron dans son rôle de « ville ressource » du Pays Voironnais, dynamiser les pôles secondaires...

> **ACCÉLÉRER** la transition écologique, accélérer la mise en œuvre du PCAET*, développer les mobilités douces, renforcer l'autonomie alimentaire du territoire...

> **RENFORCER** la solidarité, anticiper le vieillissement de la population, faire de la culture un vecteur de l'égalité des chances, poursuivre les dispositifs de réussite éducative et d'accès à la formation et à l'emploi...

> **PROMOUVOIR** le développement d'activités économiques créatrices d'emplois, réserver les espaces dans les zones dédiées, favoriser la relocation des activités économiques dans les cœurs de ville et les cœurs de village...

> **Le Pacte financier et fiscal** qui vise à renforcer la capacité à agir des communes et réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes.

Le vote du budget 2025 s'inscrit également dans un contexte d'évolution structurelle des relations financières entre l'État et les collectivités locales ; évolutions qui mettent

en péril l'un des grands piliers de la décentralisation à savoir l'autonomie fiscale des collectivités.

L'État a engagé depuis plusieurs années, une importante réforme de la fiscalité locale. La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'une des 2 composantes de la Contribution Économique Territoriale (CET) qui a remplacé la Taxe Professionnelle Unique constituent une illustration concrète de cette perte d'autonomie fiscale. À l'origine, les communes et l'intercommunalité avaient un pouvoir de taux sur la TH et la CVAE. Ce faisant, elles maîtrisaient par le vote des taux l'évolution de leurs recettes. Le remplacement de ces deux impôts par une fraction de TVA reversée par l'État supprime une grande partie de la capacité des collectivités locales à maîtriser l'évolution de leurs ressources. Le budget 2025 en est une illustration très concrète. Non seulement l'État n'a voté que très tardivement la Loi de Finances (6 février 2025) obligeant la plupart des collectivités à reporter l'adoption de leur budget généralement voté à la fin de l'année précédant l'adoption du budget mais de surcroît, il a décidé, dans le cadre de ces dispositifs de résorption des déficits publics, un gel de ces fractions de TVA sur la base des montants perçus en 2024 alors qu'elles devaient à l'origine évoluer à proportion de l'évolution de la TVA au niveau national.

De fait, la fiscalité directe avec pouvoir de taux ne représente plus que 26,7 % des recettes de la fiscalité, contre près de la moitié avant la réforme fiscale et même les deux tiers à l'époque de la Taxe Professionnelle Unique.

Dans ce contexte, le budget 2025 est marqué par un certain nombre de choix.

> **Le maintien d'un haut volume d'investissement** (28,7 M€) afin de continuer à équiper et aménager le territoire et afin de soutenir l'économie locale.

> **Le maintien de l'effort de reversement aux communes** via l'Attribution de Compensation (17,2 M€), la Dotation de Solidarité Communautaire (3,5 M€) et les différents fonds de concours.

> **Une vigilance forte aux dépenses de fonctionnement.** Les charges à caractère général baissent ainsi de -0,03 % et la masse salariale n'évolue que de 2,82 % essentiellement du fait de l'augmentation des charges sociales et fiscales et de l'effet du Glissement Vieillesse technique (GVT) qui correspond à l'évolution mécanique des salaires des agents du fait de leur ancienneté et de l'avancement dans leur carrière.

Il est également important de noter que le périmètre d'intervention de la Communauté évolue sensiblement avec notamment :

> Le transfert de l'intégralité de la compétence mobilité au SMMAG ; le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise qui regroupe outre le Pays Voironnais, le Grésivaudan et la Métropole de Grenoble.

> Le renforcement des coopérations en matière de gestion des déchets avec la création d'un nouveau centre de tri et d'une nouvelle unité d'incinération qui devrait se traduire par la création d'un syndicat mixte.

*Plan Climat Air Énergie Territorial

RENDEZ-VOUS DES MUSÉES

MUSÉE MAINSIEUX

7, place Léon Chaloïn - 38500 Voiron
Tél. : 04 76 65 67 17

> 24/05 à 15h

VISITE GUIDÉE « Lucien Mainssieux, peintre voyageur au Maghreb »

> **TOUTES LES INFOS CULTURE**
culture.paysvoironnais.com

RÉSERVATIONS billetterie-culture.paysvoironnais.com

> 4/06 à 14h30

ATELIER « Sculpture en argile inspirée de l'art islamique »



UN BILLET POUR DEUX ENTRÉES !
1 billet d'entrée au MALP vous permet de vous rendre au Musée Mainssieux

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DU LAC DE PALADRU

51, rue du Musée - Villages du Lac de Paladru
Tél. : 04 56 26 16 16

12/06

INAUGURATION DE L'EXPOSITION
« Fortifications. Le territoire au Moyen Âge »

14 & 15/06

JOURNÉES EUROPÉENNES DE L'ARCHÉOLOGIE - AU CŒUR DU MOYEN ÂGE > 10h à 18h

Grâce à l'association Excalibur et aux médiatrices du musée, percez le secret des armes médiévales, découvrez le travail des forgerons, fabriquez des fibules et des jeux médiévaux.

FORTIFICATIONS

Le territoire au Moyen Âge

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

LES DÉCOUVERTES DU PAH

Inscription obligatoire

> 05/06 à 18h30

APÉRO ART ET HISTOIRE

RDV au Musée Mainssieux

Du fil à l'étoffe : une histoire du textile en Pays Voironnais.

Agenda & Culture

en Pays Voironnais

BIBLIOTHÈQUES en PAYS VOIRONNAIS

www.biblio-paysvoironnais.fr/accueil

DU CÔTÉ DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque de La Murette

> 6 au 31/05

EXPOSITION ROMAN DE RENART

> 21/05

LA JOURNÉE DU RENART

Lectures d'histoire, atelier fabrication de masque, apéro-rencontre avec l'artiste...

Livres à Vous

12/06 > 18h30

AU GRAND ANGLE

Lancement de la 17^e édition : venez déambuler dans le Grand Angle pour découvrir les auteurs invités au prochain festival Livres à Vous. Ils vous seront présentés par les bibliothécaires et bénévoles du festival !



DU CÔTÉ DE LA GRANGE DÎMIÈRE

Montée de la Sylve Bénite, Villages du Lac de Paladru

Tél. : 04 76 55 64 15

+ infos : Facebook Grange Dimière.

> 6,7 et 8/06

RENDEZ-VOUS AU JARDIN

→ 7 JUIN

14 H 30 **MENEZ L'ENQUÊTE** - Gratuit

En équipe, partez à la découverte des plantes et de leurs usages. Suite à cette aventure, réalisez un hydrolat, une teinture végétale ou encore un instrument de musique.

18 H **CONCERT** de l'ensemble de clarinettes de Voiron

→ 8 JUIN 14 H

ATELIER LE CHANVRE ET SES USAGES

Assistez à la démonstration de la fabrication d'un savon surgras à l'huile de chanvre.

> 14/06 à 16h

BALADE-CROQUIS

« Les mystères de la Sylve Bénite »

> 15/06 à 14h30

ATELIER

« Les mains dans la pâte ». Découvrez la pâte à papier végétale.



6/06

Le Grand Angle

Dès 18h

8^e Biennale Tous Créateurs

Plus de 1 600 artistes amateurs et professionnels du territoire voironnais investissent le Jardin de ville et les rues de Voiron

La 8^e Biennale Tous Créateurs vous invite à un bal orchestré par la Compagnie Transe Express avec une adaptation de leur spectacle Cristal Palace. Dans un premier temps, vous pourrez découvrir les spectacles amateurs sur les scènes du Jardin de ville puis suivre la parade festive qui vous emmènera au grand bal final.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Le Grand Angle recherche des bénévoles pour la biennale. Si vous êtes intéressés pour participer, contactez Eva Finot :

billetterie.grandangle@paysvoironnais.com

Hors les Murs

Au Jardin de ville de Voiron

Conseil Communautaire

Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le **27 mai**, et sera diffusé en direct sur YouTube à 19h.

L'ordre du jour correspondant peut être consulté sur le site du Pays Voironnais www.paysvoironnais.com, une semaine avant le jour de la réunion.

INFO ÉNERGIE

Des permanences Info Énergie ont lieu un vendredi par mois

Gratuites et sur inscription, elles vous permettent de rencontrer un conseiller énergie qui pourra faire un point complet sur votre projet et rechercher la meilleure performance énergétique possible. Il vous orientera également vers les différents organismes et dispositifs d'accompagnement ou d'aides pour finaliser votre projet.

Les prochaines permanences auront lieu à Voiron > le 30 mai et le 6 juin.

Rendez-vous auprès de l'AGEDEN
04 76 23 53 50

École de la 2^e Chance

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes sorti du système scolaire avec pas ou peu de diplôme(s) (*baccalauréat maximum*) et vous souhaitez reprendre un parcours d'insertion socioprofessionnelle qui vous permette de trouver une formation ou un emploi ?

L'E2C Isère organise **des réunions d'information collectives**, avec ou sans inscription, au 67 boulevard Denfert Rochereau à Voiron.

Une réunion d'information collective aura lieu sur place le 26 mai.

Plus d'informations : 04 28 70 85 38
www.e2c38.fr



Création d'entreprise

Créer votre entreprise, besoin d'être accompagné ?

La Communauté du Pays Voironnais organise une réunion d'information collective :

> le 15 mai de 14h30 à 17h
au Pays Voironnais,
40, rue Mainssieux à Voiron.

Inscription obligatoire sur www.paysvoironnais.com /
Rubrique Économie et Emploi /
« Créer, reprendre une entreprise »
Renseignements au 04 76 27 94 30

LE SERVICE NUMÉRIQUE À LA MAISON DE L'EMPLOI

Besoin d'aide pour votre recherche d'emploi (rédiger un CV, une lettre de motivation, postuler à une offre d'emploi) ou effectuer une démarche administrative ?

Un espace à la Maison de l'Emploi vous est dédié afin de faciliter vos démarches avec accès aux outils informatiques (*ordinateur, imprimante*) :

- > Avec un animateur lundi et mardi sur rendez-vous de 13h30 à 17h et le jeudi sans rendez-vous de 9h à 12h.
- > Le mercredi, cet espace est accessible en autonomie de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.



ENTREPRENDRE en coopérative d'activités avec Archipel

Entrepreneur.e.s du Pays Voironnais : Archipel vous permet de tester, développer et pérenniser votre activité sereinement.

En intégrant l'une de nos 3 Coopératives d'Activités et d'Entrepreneurs, vous êtes accompagné tout en restant autonome, vous faites partie d'un collectif et vous êtes concentré sur l'essentiel car soutenu par nos équipes administratives.

Participez à notre prochaine réunion d'information le 19 mai de 10h à 12h à Centr'Alp.

Inscriptions obligatoires sur www.archipel-cae.org
Pour toute demande d'information ou pour obtenir un rendez-vous : contact@archipel-cae.org

ATELIERS AIDANTS-AIDÉS

Vous êtes proches aidants d'une personne atteinte de maladie chronique ou d'affection de longue durée ?

Vous êtes en recherche d'une activité physique adaptée à vos besoins, dans un cadre convivial et sécurisant ?

Il existe des solutions pour vous !

Renseignements auprès de Prescri'Bouge
06 46 00 65 29



Vous avez + de 26 ans vous habitez le Pays Voironnais et vous souhaitez un RDV individuel et personnalisé afin de vous préparer aux entretiens d'embauche, vous aurez la possibilité sur RDV d'être accompagné dans cette démarche (*les personnes de moins de 26 ans devront s'inscrire à la Mission locale de Voiron*).

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

La Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan (*Mission Locale du Pays Voironnais*) accompagne les jeunes de 16/25 ans non scolarisés et leur permet de bénéficier du **Contrat Engagement Jeune (CEJ)** pour les aider dans leurs démarches vers la formation et/ou l'emploi :

- > accompagnement personnalisé de 6 à 12 mois avec un conseiller dédié tout au long du parcours ;
- > programme composé de différents types d'activités à raison de 15 à 20 heures/semaine (*emploi, stages, formation, ateliers collectifs, entretiens individuels...*) ;
- > allocation jusqu'à 552 €/mois (*selon situation, ressources et si respect des engagements*).

+ d'infos : Maison de l'Emploi au 04 76 93 17 18
ou sandrine.bevy@paysvoironnais.com

Présentation du CEJ tous les lundis à 13h30. Entrée libre.

LE PAYS VOIRONNAIS À VOTRE SERVICE

- > **Accueil principal**
40, rue Mainssieux
CS 80363
38516 Voiron cedex
Tél. 04 76 93 17 71
info@paysvoironnais.com
- > **Collecte des déchets**
n° vert : 0 800 508 892
- > **Eau et assainissement**
04 76 67 60 10
Urgences : 04 76 67 60 20
- > **Agence Mobilité**
04 76 05 03 47
- > **Aide aux personnes âgées et handicapées**
04 76 32 74 30

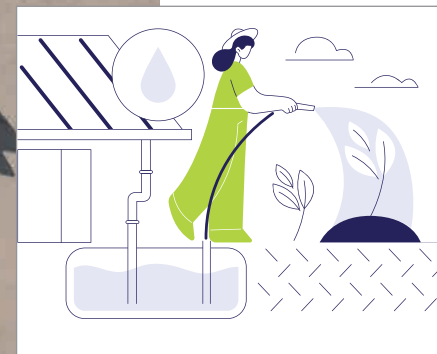
en DIRECT

n°337 Mai 2025

Pays Voironnais MAG



Top départ pour le nouveau label Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais !



Stocker l'eau pour la réutiliser

p14

Top départ pour



Après des mois de travail et des étapes nombreuses, le Pays Voironnais a obtenu une nouvelle fois le label Pays d'art et d'histoire pour la période 2025-2035. Explications.

> VOUS AVEZ DIT PAH ?

Le Pays d'art et d'histoire est un label national délivré par le ministère de la Culture depuis 1985. Le Pays Voironnais en est doté depuis 2013. Ce label au service du territoire s'appuie sur une approche élargie et transversale des patrimoines et il répond aux objectifs suivants :

- **Étudier le territoire** par la réalisation de travaux de recherche contribuant à mieux connaître son histoire et pouvant être utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme.
- **Mettre en valeur** les patrimoines bâtis anciens et contemporains, les centres et les périphéries, les paysages, les savoir-faire et les patrimoines immatériels.
- **Sensibiliser** les habitants et les visiteurs, en particulier le jeune public via des actions spécifiques.
- **Dialoguer** avec les habitants, diffuser des publications et mettre à disposition des outils de compréhension et de médiation du patrimoine.

Il est attribué à des territoires, des communes ou des intercommunalités engagés dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de soutien à la création, à la qualité architecturale et au cadre de vie. Concrètement le projet culturel du Pays d'art et d'histoire concerne le patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, le patrimoine technique et ethnologique, autant d'éléments qui contribuent à l'identité du territoire. Pour un territoire comme le Pays Voironnais, être labellisé c'est s'inscrire dans un projet collectif pour assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie.

le nouveau label Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais !

206 labels en France dont **24** en Auvergne-Rhône-Alpes
1 seul label pour une intercommunalité en Isère : le Pays Voironnais
10 ans c'est la durée de « vie » du label PAH



> LE PAH DU PAYS VOIRONNAIS, UN ENGAGEMENT DANS LA DURÉE

Consciente des enjeux culturels, architecturaux, urbains et paysagers que représentent les questions patrimoniales, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche active de conservation, préservation, et valorisation de l'histoire des patrimoines et de l'architecture de son territoire. Entre 2013 et 2023, le Pays Voironnais a développé des outils, des moyens pour appuyer une politique structurante autour de l'architecture et du patrimoine.

Chaque année, des projets transversaux et structurants pouvant rayonner à l'échelle des 31 communes du territoire et répondant aux enjeux fixés ont été mis en œuvre : Inventaire du patrimoine, Observatoire Photographique des Paysages, Projets d'Éducation artistique et culturelle ou accompagnement au dispositif « Site Patrimoine Remarquable » à Saint-Geoire-en-Valdaine.

Autant de projets qui ont aussi eu pour objectifs de s'inscrire dans une dynamique locale permettant un travail d'appropriation du patrimoine par les élus, les habitants, le jeune public et les visiteurs de passage. Ce travail a été élaboré de concert avec de nombreux acteurs : les services du Pays Voironnais, l'Éducation nationale, les universités, l'unité départementale de l'architecture et du Patrimoine (DRAC), l'Agence d'Urbanisme de la région Grenobloise, le CAUE ou encore le Département de l'Isère.

Les différentes étapes

Fruit d'un long travail débuté il y a près d'un an et demi, le renouvellement du nouveau projet de label PAH n'avait rien d'automatique et devait, avant d'être acté, passer bien des étapes.

Ainsi, en septembre 2024, les élus communautaires ont voté favorablement pour le projet 2025-2035, puis ce fut le tour de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) d'émettre son avis en janvier 2025, avant la validation définitive par le Préfet du Département qui aura lieu prochainement.





> À QUOI SERT LE LABEL PAH ?

Le label est avant tout un outil transversal des politiques portées par le Pays Voironnais.

L'objectif pour la période 2025-2035 est avant tout de faire du label « Pays d'art et d'histoire » l'expression d'une culture territoriale partagée, qui se construit au présent en s'appuyant sur le passé pour outiller l'avenir.

Les citoyens sont placés au cœur des actions et le Pays d'art et d'histoire est ancré au cœur des territoires, au plus proche des réalités communales et des enjeux auxquels sont confrontés ses contemporains. Ce projet de territoire propose d'imaginer de nouveaux modèles d'appropriation et de perception des patrimoines, de l'architecture afin de répondre à ces enjeux du développement durable et des transitions qui en découlent.

Il s'agit de mettre en œuvre de nouveaux outils, de nouvelles méthodes pour travailler avec les citoyens à l'appropriation d'une culture du bâti, des patrimoines et des paysages du territoire et ce en transversalité avec les acteurs locaux, les politiques sectorielles du Pays Voironnais.

L'engagement politique de l'agglomération du Pays Voironnais pour répondre à cette ambition se traduit par la définition de quatre orientations dans lesquelles s'inscriront les actions à venir :

- Répondre à la complexité du territoire en intégrant les enjeux de transitions.
- Transmettre aux jeunes générations du territoire une culture des patrimoines, de l'architecture et des paysages.
- Initier et innover de nouveaux modes de médiation culturelle auprès des publics.
- Contribuer aux questions d'attractivité touristique du territoire.



La demande de renouvellement du label du PAH s'est inscrite dans un processus long d'échanges et de co-construction avec tous nos partenaires. Ceci a permis d'identifier les enjeux à viser pour les 10 prochaines années, qui reposent sur une dynamique de coopération, notamment en favorisant la participation citoyenne pour tendre vers une culture patrimoniale partagée. Notre projet a reçu un avis très favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et nous en sommes très fiers ! Merci à toutes celles et ceux qui se sont investis, et qui ont fait de ce projet de renouvellement de label une réalité !

■ Laurence Boutantin,
Vice-Présidente en charge de la culture



ILS L'ONT DIT...

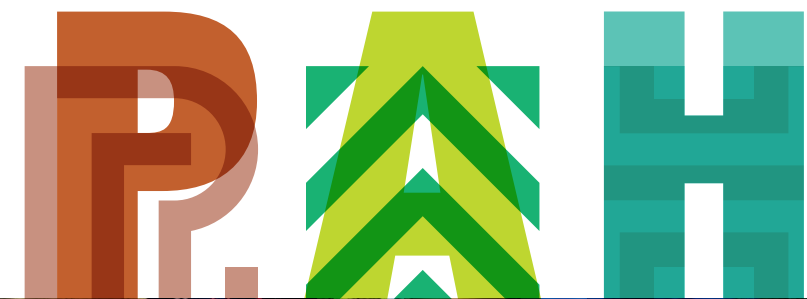
> LE PAH : UN PROGRAMME D'ACTIONS

> SENSIBILISER LES HABITANTS

Sur la période 2025-2035, le Pays d'art et d'histoire a pour objectifs de développer différentes actions à destination des habitants, des professionnels du territoire et du jeune public.

Ainsi, le PAH souhaite renforcer ses missions de sensibilisation aux patrimoines, mais aussi à l'architecture et aux paysages du territoire en développant de nouveaux modes de médiation culturelle via une programmation annuelle de visites découvertes thématiques et de conférences. Autant de propositions permettant aux habitants de s'outiller pour mieux comprendre les questions et les enjeux patrimoniaux, architecturaux et paysagers de notre territoire.

Un programme de sensibilisation à la qualité de l'architecture, du patrimoine et du paysage sera également mis en place en collaboration avec des partenaires tels que l'architecte conseil de la collectivité, le CAUE, la Direction régionale des affaires culturelles en lien avec les communes et le service aménagement. Des visites de chantiers de restauration de monuments historiques ou de fouilles archéologiques et des cycles de formations et d'information sur l'architecture et le patrimoine seront également proposés. Des accompagnements seront également mis en place pour les acteurs du territoire (*associations, Maison de quartiers, centres sociaux*) souhaitant développer des projets culturels et patrimoniaux.



> MOBILISER LE JEUNE PUBLIC

Dans son volet sensibilisation, le PAH souhaite également développer de nombreuses actions à destination du jeune public notamment dans le cadre scolaire. Son projet éducatif a pour buts d'initier les citoyens de demain à leur environnement architectural, social et historique, de participer à l'éducation à l'esprit critique, d'encourager l'expérimentation, de stimuler la créativité et de favoriser les rencontres avec les artistes et les professionnels. Ainsi différentes actions seront mises en place sur le temps scolaire en

renforçant la place de l'éducation à l'architecture avec le développement de parcours d'Education artistique et culturelle liés aux projets de rénovation urbaine des centres anciens, mais aussi en lien avec les questions liées à l'habitat, l'agriculture, et à la forêt. Des liens seront également tissés avec les professionnels du patrimoine pour sensibiliser à ces métiers et aux formations. Et des partenariats seront renforcés avec le réseau de lecture publique, les archives municipales des communes, le Grand Angle...

EN SAVOIR +
sur le PAH et sa programmation
→ culture.paysvoironnais.com

Stocker l'eau pour la réutiliser

Réchauffement climatique et sécheresses régulières marquent la fin de la ressource en eau inépuisable.

Afin de soutenir les habitants dans leurs efforts de sobriété en matière de consommation d'eau, le Pays Voironnais a mis en place une aide d'un montant de 50 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Aujourd'hui, le Pays Voironnais poursuit son action en mettant à disposition des professionnels et des particuliers, de l'eau brute à côté de son ancien réservoir de Beauregard, situé chemin du Biot à Coublevie.

L'objectif est de substituer l'eau brute, non traitée à l'eau potable quand les besoins ne le nécessitent pas. Cette eau peut ainsi être utilisée par les communes pour le lavage des voiries, par les particuliers pour l'arrosage de leur jardin, par les entreprises dans le cadre de leurs travaux...

Le site de Beauregard à Coublevie est le premier site de distribution d'eau brute opérationnel sur le territoire du Pays Voironnais. D'autres sites sont actuellement à l'étude et pourraient voir le jour à Charavines, à Saint-Nicolas-de-Macherin...

> LES CONDITIONS :

- > Habiter l'une des 31 communes du Pays Voironnais
- > 1 foyer = 1 aide
- > Achat de 100 € minimum

> LES PIÈCES À FOURNIR :

- > Fournir un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- > Un dossier de demande d'aide financière disponible sur www.paysvoironnais.com, rubrique Eau à transmettre à l'adresse : recupereur-eau@paysvoironnais.com
- > La facture d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

LA BONNE IDÉE

Pour éviter la prolifération des moustiques tigres qui se reproduisent dans les eaux stagnantes, les récupérateurs d'eau doivent être fermés ou protégés par une moustiquaire



> LES BONS GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU CHEZ SOI

REPÉREZ ET RÉPAREZ LES FUITES D'EAU

- > Un robinet qui goutte perd en moyenne 5 litres/heure, soit 120 litres/jour...
- > Une chasse d'eau qui fuit, c'est plus de 600 litres/jour, soit la consommation quotidienne d'une famille de quatre personnes...



UTILISEZ UN MOUSSEUR SUR VOS ROBINETS

Le débit de l'eau est ainsi réduit de 30 à 50 %, mais la pression ne diminue pas. Vous pouvez faire jusqu'à 160 € d'économies par an !



INSTALLEZ UNE DOUCHETTE ÉCONOME DANS VOTRE DOUCHE

Sans nuire à votre confort, elle limite le débit de sortie de l'eau tout en optimisant la pression du jet. Vous réalisez ainsi jusqu'à 75 % d'économie d'eau !



à votre SERVICE

n°337 Mai 2025

Pays Voironnais MAG



p20

Et si on faisait le point santé de votre activité ?



p22

La « Faites du Vélo » du 12 au 25 mai

Qualité du tri :
« On ne lâche rien ! »

p23

Favoriser le lien social

Pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de leurs aidants, le Centre intercommunal d'action sociale du Pays Voironnais propose sorties et ateliers. Découvrez les prochains rendez-vous.

> Sorties culture - loisirs

Le lieu ressources «INNOVADOM» et le service d'aide et de soins à domicile de l'ADPAH, proposent des sorties culture et loisirs aux personnes isolées de plus de 60 ans. Ces sorties en petit groupe, accompagnées par une auxiliaire de vie offrent un cadre convivial et rassurant et un programme de sorties varié : balades, visites, spectacle, musée, cinéma... Si vous avez du mal à vous déplacer, vous pouvez bénéficier d'un service de transport à domicile. La plupart des sorties sont payantes mais les balades nature sont gratuites.

22 MAI - Sortie au Fort de La Bastille par le téléphérique

5 JUIN - Visite des Vergers de Louisias

Fabrication confitures et pâtes de coing, avec dégustation.

26 JUIN - Visite du musée Arcabas à St-Hugues en Chartreuse

Repas restaurant + visite guidée.

PROGRAMME ET INSCRIPTION

Auprès de l'animatrice INNOVADOM

Tél. 06 40 23 63 60

innovadom@paysvoironnais.com

www.paysvoironnais.com, Rubrique personnes âgées.

SOCIAL



> Ateliers proche aidant

L'espace d'accueil pour les proches aidants « En Tandem », propose des ateliers de bonnes pratiques, de ressourcement et de convivialité.

Ces ateliers sont gratuits et sur inscription.

7 MAI > FIN JUIN

Atelier « Si on chantait »

animé par l'association Musical en Dauphiné - St-Aupre

12 JUIN

Atelier « nutrition: comprendre

et conserver le plaisir dans l'assiette » - Chirens

+ D'INFOS

Auprès de la coordinatrice « En Tandem »

Tél. 07 64 81 02 17

innovadom@paysvoironnais.com

www.paysvoironnais.com

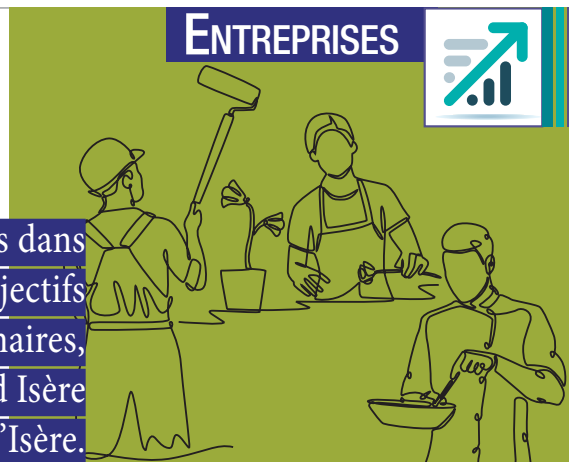
Rubrique personnes âgées / aide aux aidants.



Et si on faisait le point santé de votre activité ?

Assurer la pérennité et la compétitivité des entreprises dans un contexte économique en forte mutation tels sont les objectifs des actions portées par le Pays Voironnais, et ses partenaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère.

ENTREPRISES



À la tête dans le guidon, manque de temps, charge mentale, il n'est pas toujours simple de se questionner sur la santé économique et financière de sa société quand on est chef d'entreprise.

Face aux difficultés conjoncturelles ou structurelles et aux nouvelles tendances de consommation, la Communauté d'agglomération et ses partenaires invitent les commerçants et les artisans à faire un rapide état des lieux de la santé de leur entreprise, grâce à un outil

en ligne. À l'issue, les chambres consulaires pourront proposer un accompagnement adapté aux besoins en gestion, trésorerie, numérique, économie d'énergie, transmission...

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En savoir + et répondre au questionnaire :

www.paysvoironnais.com

Rubrique économie



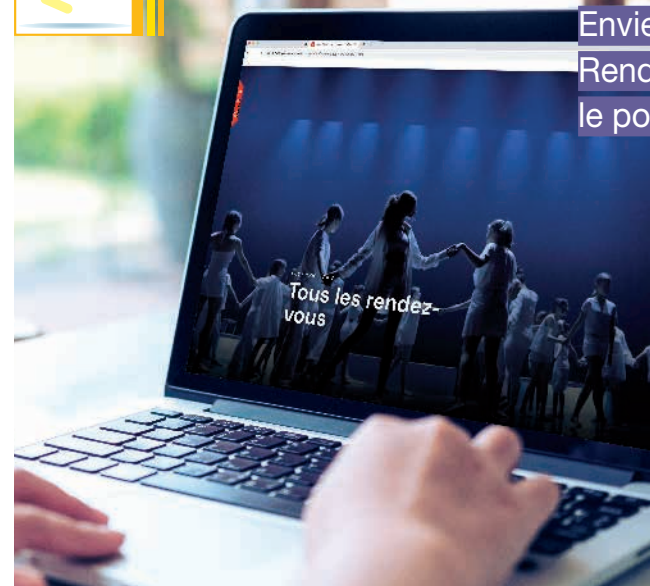
CULTURE

La culture en un clic!

Envie de découvertes et d'émotions ?

Rendez-vous sur **culture.paysvoironnais.com**,

le portail web dédié à la culture du territoire....



Ce site, portail complet, vous propose non seulement les informations des services intercommunaux tels que le Grand Angle, le MALP, le Musée Mainssieux, le réseau des bibliothèques, le Pays d'art et d'histoire, et la Grange Dimière, mais aussi celles de tous les acteurs impliqués dans la promotion de la culture sur le territoire, qu'il s'agisse d'associations, d'entreprises ou de communes. Découvrir la diversité de l'offre culturelle locale n'a jamais été aussi facile!



Vous organisez un spectacle, une expo, des ateliers de pratique artistique ?

Renseignez simplement le formulaire sur :

<https://culture.paysvoironnais.com/declarer-un-evenement/>

Votre événement apparaîtra sur le portail culturel, ainsi que dans l'agenda de l'office de tourisme.



SOCIAL

Lutter contre la précarité menstruelle

En France, 1 femme sur 3 est concernée par la précarité menstruelle, soit 4 millions qui manquent de protections périodiques faute de moyens pour se les procurer.



À NE PAS MANQUER

→ **17 MAI ATELIER & ESCAPE GAME**

10h - Atelier « kiffe tes premières règles » en duo mère/fille

13h45 - « Escape game » autour des règles

Centre Social Charles Béraudier à Voiron.

Sur inscription.

→ **7 JUIN ATELIER DE COUTURE**

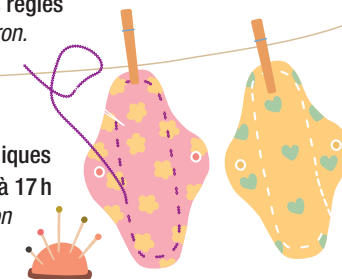
Atelier couture de protections périodiques

et culottes menstruelles. De 13h30 à 17h

Bibliothèque de Montferrat à l'occasion

de la Journée de la parentalité.

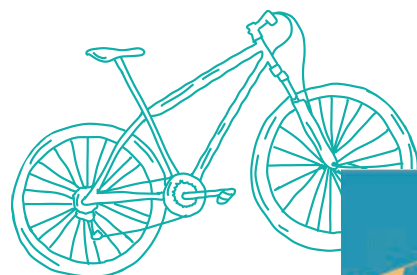
+ D'INFOS css@paysvoironnais.com





DÉPLACEMENTS

En mai, Faites du vélo!



Tout au long du mois de mai, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise vous propose une multitude d'animations dont certaines sur le territoire du Pays Voironnais. Suivez le guide!

→ PROJECTION TOUS EN SELLE

16/05 à 20h15 à Voreppe

Projection de courts-métrages sur le thème du vélo.

→ BALADES VAE (VTT assistance électrique)

17/05 à Saint-Jean-de-Moirans

Envie de découvrir les environs dans une ambiance conviviale avec un moniteur? L'assistance électrique vous permettra d'explorer les reliefs sans vous fatiguer lors d'une balade d'une heure!

2 créneaux proposés:

9h - 10h15 : Parcours débutant

10h30 - 12h : Parcours initié/confirmé

> **Parcours «Facile» pour débutants**: «Encadrement adapté aux premiers pas en VAE»: Pour les personnes n'ayant jamais pratiqué le VTT/aux vététistes débutants sur chemins larges et accessibles, sans pentes significatives. Accompagnement par un moniteur. Durée limitée à 1 heure maxi.

> **Parcours «Initié/Confirmé»**: Itinéraire tout-terrain/ parcours de VTT avec des passages techniques plus exigeants. Durée limitée à 1 heure maxi.

→ CONCERT GROUPE « SUPER SAPIENS »

21/05 à Charnècles

→ ESCAPE GAME GÉANT À VÉLO

24 et 25/05 de 10h à 18h à Charavines

Le Cyclo Circus est prêt pour sa première, mais tout est en désordre! Rejoignez la Brigade Anti-Trac pour sauver le spectacle avant le lever du rideau!



De nombreuses animations gratuites autour du vélo
faitesduvelo.com



■ Louer un vélo classique ou à assistance électrique, ayez le bon réflexe

L'agence MVélo+ de location de vélo, située au niveau de l'agence mobilité du Pays Voironnais (4 avenue des Frères Tardy à Voiron) est ouverte le mercredi de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 14h. Réservez votre vélo sur : **www.veloplus-m.fr** ou rendez-vous en agence directement.

■ Le service MVélo+, c'est aussi du stationnement vélo adapté à vos besoins, une offre de stationnement en gare et sur les parking relais, des tests de vélos dans les communes et des animations gratuites à destination des entreprises et collectivités.

En savoir +
sur le service

■ **www.veloplus-m.fr**

EN SAVOIR +:

TOUTE LA PROGRAMMATION EN DÉTAIL
www.faitesduvelo.com



GESTION DES DÉCHETS

Qualité du tri: «On ne lâche rien!»

Si le tri est une habitude ancrée pour près de 9 Français sur 10, seulement 51 %* trient sans erreur. Et vous? Point sur les questions les plus fréquentes pour ne plus se tromper...

■ **Quels emballages peut-on trier dans les bacs de tri? La règle de tri est simple: tous les EMBALLAGES et PAPIERS GRAPHIQUES** vont dans le bac jaune, même les blisters, les barquettes, le film plastique, le tube de dentifrice et les pots de yaourt... et dans les colonnes à verre (*grise ou verte*), les emballages en verre.

Aujourd'hui, 65 % des emballages en plastique sont recyclables: les bouteilles, les flacons, les films des packs de bouteilles d'eau ou les boîtes de chocolat en poudre. C'est un beau progrès, puisqu'il y a quelques années ce chiffre n'était que de 50 %. Et cela continue d'évoluer: 15 % des emballages plastiques disposent de filières de recyclage en développement, comme les barquettes de jambon par exemple. Si les 20 % restants ne sont pas encore recyclables, il faut impérativement les trier quand même car ils sont utilisés pour réaliser des tests à grande échelle dans de nouvelles usines qui seront capables de les recycler d'ici un à deux ans.

■ **Est-il nécessaire de jeter les emballages en vrac sans sac dans le bac jaune? OUI. C'est même essentiel!**

Il ne faut surtout pas les jeter dans des sacs même ouverts, ni les imbriquer les uns dans les autres. Les machines de tri optique et les opérateurs du centre de tri ne peuvent ni ouvrir les sacs ni reconnaître les matières lorsqu'elles sont emboîtées les unes dans les autres.

Résultat: tous les déchets qu'ils contiennent sont considérés comme non triés et finissent à l'incinération, même si ce sont des emballages recyclables. Pour un recyclage optimal, les emballages doivent donc être jetés **en vrac, vidés, non imbriqués**.

■ **Faut-il laver les emballages avant de les jeter? NON**

Cette idée reçue a la vie dure et gaspille inutilement une eau précieuse. Tous les emballages sales, tachés, gras (*boîtes de conserve, brique de soupe, carton de pizza...*) peuvent être déposés dans votre bac jaune. Il suffit de bien les vider et d'enlever les restes alimentaires qui pourraient dégrader le contenu de votre bac de tri.

Une fois collectés et triés au centre de tri, les emballages partent dans des usines où ils sont regroupés par matériaux puis broyés et lavés avant d'être recyclés. Donc pas besoin de les laver chez vous! La consigne est la même pour les emballages en verre déposés dans les colonnes à verre.

■ **Puis-je jeter n'importe quel objet en plastique dans le bac jaune? NON**

Les objets en plastique comme les brosses à dents, stylos, ustensiles de cuisine... ne sont pas des emballages, il faut donc les jeter dans le bac gris réservé aux déchets non recyclables.

Pour vous aider à trier et ne plus vous tromper, un moteur de recherche est disponible sur **www.paysvoironnais.com** rubrique Déchets / Trier ses déchets.

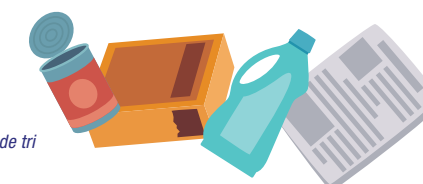
■ **Quel type de sac puis-je utiliser dans mon bac marron?**

Pour préserver la qualité du compost, il est essentiel de déposer vos déchets alimentaires **uniquement dans des SACS COMPOSTABLES**.

Ces derniers sont disponibles gratuitement en mairie, au Pays Voironnais et en déchèteries. Vous pouvez également utiliser les sacs compostables des rayons fruits et légumes mais surtout pas de sacs en plastique. Ces derniers ne se décomposent pas et restent en fin de process, des particules de plastique se retrouvent alors dans le compost Aliment-terre produit à La Buisse.

Il est donc important de bien respecter les consignes en ne jetant que des épluchures de fruits et légumes, restes de repas, sachets de thé...

Sont interdits dans le bac marron: les vêtements, les objets en plastique, le contenu de la poubelle de salle de bain (*cheveux, coton tige, coton...*), les sacs-poubelles, la litière pour animaux, les déchets verts (*tonte, branchages, feuilles mortes...*).



*Observatoire du geste de tri
CITEO - IPSOS 2024

Propriétaires occupants,
bailleurs, investisseurs
ou copropriétaires...

VOIRON rénov'

2022 • 2027 /// Réhabilitons le Cœur de Ville

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT

AVEC LE PAYS VOIRONNAIS

& BÉNÉFICIEZ D'AIDES
POUR FINANCER VOS TRAVAUX

➤ **Accompagnement
personnalisé
et gratuit**

➤ **Conseil technique
et visite pour élaborer
votre projet**

➤ **Aide au montage
des dossiers
de subventions**

+ D'INFOS



CONTACT **Urbanis**
voironrenov@urbanis.fr 04 79 33 21 26

ActionLogement

Agence
nationale
de l'habitat

BANQUE des
TERRITOIRES



VOIRON
rénov'

Ville de
VOIRON

Pays
Voironnais
Communauté du Pays Voironnais